

**Des valeurs partagées,  
des intérêts communs**



## **La pleine participation à la société québécoise des communautés noires**

*Document de consultation  
Août 2005*

Ce document a été réalisé par la Direction générale des relations interculturelles et produit par la Direction des affaires publiques et des communications du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Note : Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Édifice Gérald-Godin  
360, rue McGill, bureau 2.09  
Montréal (Québec) H2Y 2E9  
Téléphone : (514) 873-8624, poste 20205  
Site Internet : [www.micc.gouv.qc.ca](http://www.micc.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – 2005  
ISBN : Document imprimé : 2-550-45201-1  
Version électronique : 2-550-45247-X

© Gouvernement du Québec – 2005  
Tous droits réservés pour tous pays

*Also available in English upon request  
or on Website : [www.micc.gouv.qc.ca](http://www.micc.gouv.qc.ca)*

## MOT DE LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

---



Le gouvernement du Québec œuvre depuis plusieurs années à faciliter l'intégration et la pleine participation des citoyens de toutes origines. L'apport des personnes issues de l'immigration à la société québécoise est aujourd'hui indéniable dans toutes les sphères d'activités. L'ouverture de la société à la diversité est en progression constante. D'ailleurs, le visage du Québec a changé profondément au cours des dernières décennies et l'intégration des nouveaux arrivants à la société d'accueil s'est faite de façon généralement très harmonieuse. Le Québec, anticipant de sérieux défis sur les plans démographique et économique, s'en trouve indéniablement enrichi et renforcé.

Cela dit, les personnes issues des communautés noires, dont celles nées au Québec et établies depuis plus d'une génération, font face à plus de défis que les autres citoyens pour se réaliser pleinement. Une proportion non négligeable de ces personnes se heurte à des difficultés particulières, notamment sur les plans de l'emploi, de la réussite scolaire, de la situation des jeunes, de la représentativité au sein de postes décisionnels ou de l'exposition à des attitudes ou comportements discriminatoires. Leur talent, leur persévérance et leur formation ne suffisent pas toujours à surmonter ces obstacles.

La construction d'un Québec pluriel et inclusif constitue un enjeu prioritaire pour le gouvernement du Québec. Celui-ci entend donc, par la mise sur pied d'un groupe de travail de parlementaires, présidé par mon adjointe parlementaire et députée de Nelligan, M<sup>me</sup> Yolande James, donner une impulsion décisive à la recherche de solutions aux obstacles que peuvent connaître les Québécois issus des communautés noires, dans la perspective de faciliter leur pleine participation à la société québécoise.

Le Groupe de travail souhaite consulter les différents intervenants concernés par la situation de ces communautés, soit au premier chef ses représentants, mais aussi les institutions et organismes de différents secteurs de la société, entre autres de l'économie, de la santé, de l'éducation et de la justice ainsi que, plus largement, les citoyens souhaitant s'exprimer sur cette question.

Je vous invite donc à prendre connaissance du présent document de consultation qui a été élaboré pour alimenter la réflexion sur cette question. Vous pourrez faire part de vos commentaires en rencontrant les membres du Groupe de travail qui se déplaceront cet automne dans différentes régions du Québec. Dans l'éventualité où il vous serait impossible d'assister à ces rencontres, vous pourrez transmettre vos contributions via le site Internet du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles,

A handwritten signature in cursive script that reads "Lise Thériault".

Lise Thériault  
Montréal, août 2005

## TABLE DES MATIÈRES

---

Introduction .....	1
Constats et enjeux .....	5
Portrait actuel des communautés noires.....	6
ORIENTATION 1 : SOUTENIR LA RÉUSSITE ÉCONOMIQUE .....	10
Choix stratégique : Améliorer l'intégration au marché du travail.....	10
Choix stratégique : Développer l'entrepreneuriat.....	13
ORIENTATION 2 : RENFORCER LES STRUCTURES FAMILIALES ET LE SOUTIEN SOCIAL.....	15
Choix stratégique : Assurer la réussite sociale des jeunes .....	16
Choix stratégique : Améliorer l'intégration sociale des femmes et des familles.....	18
Choix stratégique : Assurer aux familles un environnement résidentiel propice à la vie familiale.....	19
ORIENTATION 3 : DÉVELOPPER LES CONDITIONS SOCIALES DE SUCCÈS.....	21
Choix stratégique : Sensibiliser la population à la réalité et à l'apport des communautés noires au développement du Québec .....	22
Choix stratégique : Favoriser l'exercice des droits et lutter efficacement contre la discrimination .....	24
Choix stratégique : Favoriser une meilleure participation des communautés noires à la vie associative .....	25
ANNEXES .....	29
FORMULAIRES D'INSCRIPTION .....	37

## Introduction

---

Malgré la présence épisodique de Noirs dès le début de la colonisation en Nouvelle-France, il faut remonter au début du XVIII<sup>e</sup> siècle pour parler véritablement de population noire<sup>1</sup> au Québec. La croissance de cette population s'est accélérée un peu au début du XX<sup>e</sup> siècle et surtout à partir des années 1970, enrichie par les flux migratoires en provenance des Caraïbes d'abord et de l'Afrique ensuite.

La population noire a participé au développement du Québec, au plan de la culture, de la recherche scientifique et du développement des institutions québécoises, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation. Elle a contribué à faire de Montréal une ville de renommée internationale sur le plan de la culture. Les jazzmen ont animé la vie culturelle montréalaise dès le début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Les événements contemporains, comme Vues d'Afrique, la Carifète ou les Fêtes créoles internationales de Montréal, attirent chaque année des centaines de milliers de spectateurs.

La population noire a aussi prouvé son attachement au pays, en participant à sa défense. Des soldats noirs faisaient partie des troupes qui ont résisté à l'invasion américaine de 1812. D'autres se sont également enrôlés dans les forces canadiennes lors des deux grandes guerres mondiales.

Une partie de la population noire a pu d'emblée participer pleinement à la société québécoise, notamment chez les gens scolarisés, qui se sont intégrés au marché du travail à une époque où les conditions étaient particulièrement favorables. D'autres personnes connaissent davantage d'obstacles dans leur parcours professionnel ou scolaire et éprouvent de la difficulté à prendre la place qui leur revient dans la société québécoise.

Le gouvernement du Québec œuvre depuis plusieurs années à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et la pleine participation des personnes issues des communautés culturelles, incluant les communautés noires. Au cours de la dernière décennie, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a appuyé diverses initiatives à l'égard des communautés noires. Celles-ci ont pu également profiter des programmes qui s'adressent aux immigrants ou aux minorités visibles en général.

Malgré cela, les problématiques affectant une partie des communautés noires sont aiguës et persistantes. Les solutions recherchées doivent s'inscrire dans un cadre d'intervention élargi et plus cohérent. Mais surtout, elles doivent impliquer davantage diverses composantes de la société civile, qui ont également des responsabilités envers leurs concitoyens appartenant à des minorités ethnoculturelles.

Le présent exercice vise donc à identifier, entre autres avec les communautés noires, les enjeux qui les concernent particulièrement, tant dans la région métropolitaine de Montréal que dans la Capitale-Nationale et les autres régions, et à dégager des moyens d'y faire face. Les éléments déjà connus seront présentés afin de vérifier leur pertinence actuelle et d'alimenter la réflexion.

---

<sup>1</sup> Le terme « population noire » est utilisé dans ce texte pour désigner l'ensemble des personnes qui se considèrent comme noires et se sont déclarées comme telles dans le recensement. Lorsque l'on envisage cette population sous l'angle de l'identité, de la culture, de la vie sociale et communautaire, il est plus approprié cependant de parler de « communautés noires ».

<sup>2</sup> Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles et Ministère de l'Éducation, (1995), *La présence des Noirs dans la société québécoise d'hier et d'aujourd'hui*, Gouvernement du Québec.

Cette consultation s'inscrit d'abord dans l'exercice des fonctions du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles en vue de favoriser la pleine participation à la société québécoise. Il s'inscrit également en pleine cohérence et complémentarité avec le Plan d'action gouvernemental 2004-2007 *Des valeurs partagées, des intérêts communs*, dont un des cinq axes d'intervention est consacré à la promotion de l'ouverture à la diversité au sein de la société québécoise. Une des mesures du Plan d'action prévoit spécifiquement d'établir des diagnostics sur les difficultés particulières vécues par les communautés culturelles et de développer des plans d'action propres à leurs réalités. C'est dans cette logique que s'inscrit la présente démarche à l'intention des citoyens des communautés noires.

Il convient de bien distinguer les enjeux liés à l'intégration, qui touchent les personnes immigrantes nouvellement établies au Québec, de ceux liés à la pleine participation, qui concernent l'ensemble des citoyens issus des communautés culturelles. Cette distinction, qui tire son fondement du libellé de la Loi sur le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, notamment de ses articles 4 et 5, trouve son écho dans les actions mises en place par le ministère.

En ce qui concerne les nouveaux arrivants, le gouvernement du Québec met à leur disposition une gamme de services pendant une période de cinq ans comme, par exemple, des services d'accueil, d'aide à la recherche d'emploi, de francisation, d'évaluation comparative des études faites à l'étranger ainsi que des sessions d'information. Ces services ont d'ailleurs été consolidés depuis la mise en œuvre du Plan d'action, notamment par la mise en place d'un service d'accompagnement personnalisé et l'élaboration d'un guide d'aide à l'intégration.

Des efforts sont faits aussi pour faciliter la reconnaissance des diplômes, de la formation et de l'expérience acquis à l'étranger. En 2004, un groupe de parlementaires s'est spécifiquement penché sur l'accès aux professions et métiers réglementés qui constitue un obstacle. Dans la foulée du Forum des générations, une équipe de travail a été mandatée pour donner suite aux recommandations du groupe de parlementaires.

En appui à ces services et initiatives, le gouvernement a mis en place des tables de concertation avec différentes communautés culturelles plus récemment installées au Québec et qui connaissent, à des degrés divers, des difficultés d'intégration. Il s'agit d'une démarche axée sur le partenariat, dans un esprit de consultation, en vue de soutenir ces communautés dans leur parcours d'intégration. Pour l'instant, ces tables concernent les communautés originaires du Maghreb, de l'Amérique latine et du Bangladesh et travaillent, dans certains cas, à dégager un plan d'action spécifique pour favoriser leur intégration. D'autres pourraient peut-être s'ajouter, en fonction des besoins exprimés par les communautés.

Les enjeux liés à la pleine participation à la société sont d'un tout autre ordre. Ils concernent des Québécois généralement nés ici ou dont la communauté est installée depuis plusieurs générations, mais qui éprouvent un déficit de participation aux différentes sphères de la société en raison, entre autres, de leur origine ethnique. C'est dans ce contexte que le gouvernement a décidé de s'attaquer aux difficultés que vivent toujours bon nombre de personnes issues des communautés noires au Québec qui ne sont pas des nouveaux arrivants et qu'on ne peut considérer comme immigrantes.

Ainsi, les citoyens appartenant aux communautés noires des deuxième et troisième générations sont donc des Québécois à part entière. Et pourtant, en dépit d'un taux de scolarité légèrement supérieur à la moyenne nationale, les communautés noires accusent un taux de chômage de 17,1 % comparé à 8,2 % pour l'ensemble de la population<sup>3</sup>.

Le taux de familles monoparentales est nettement supérieur à la moyenne au sein de plusieurs communautés noires. Ainsi, parmi les personnes immigrantes originaires des Caraïbes, 30,1 % des ménages sont des familles monoparentales, contre 10,4 % pour l'ensemble des natifs du Canada<sup>4</sup>.

La proportion de ménages à faible revenu est très élevée au sein des populations noires : en 2001, elle se situait à 46,5 %, comparativement à 23 % pour l'ensemble de la population<sup>5</sup>.

Le décrochage scolaire apparaît aussi comme une problématique qui touche particulièrement les jeunes des communautés noires. Ainsi, pour les cohortes de 1994, 1995 et 1996, le taux de diplomation était de 51,8 % pour les élèves des communautés noires, comparativement à 69 % pour l'ensemble de la population.<sup>6</sup>

C'est ainsi que, pour la première fois, et c'est ce qui fait son originalité, ce document de consultation présente des enjeux dont les réponses seront recherchées conjointement par le gouvernement et l'ensemble des acteurs de la société. Cette approche, qui s'appuie sur un partenariat respectueux avec les communautés culturelles, prévaudra dans les démarches à venir éventuellement avec d'autres communautés, peu importe les moyens qui seront retenus pour répondre à leurs besoins propres. Aussi, en cherchant à faire participer de façon pleine et entière toutes les personnes issues des communautés culturelles à la société québécoise, cette approche constitue un puissant antidote au communautarisme.

Par ailleurs, le ministère inscrit aujourd'hui cette action dans un plan plus vaste en accord avec la priorité de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, M<sup>me</sup> Lise Thériault, de lutter contre la discrimination raciale, tel que prévu à l'axe 4 du Plan d'action 2004-2007.

Contribuant à la mise en œuvre des priorités d'action du gouvernement, un groupe de travail formé de quatre parlementaires entendra les personnes et associations qui ont à cœur de bâtir un Québec inclusif et de rechercher ensemble les meilleurs moyens d'y parvenir.

Cet exercice requiert de l'ouverture d'esprit, le sens de la responsabilité sociale et de la créativité de la part de tous. Bien que la consultation porte sur les problèmes des communautés noires, il convient de garder en mémoire que les réflexions suscitées et les solutions qui en émergeront seront utiles à l'ensemble des minorités ethnoculturelles. En définitive, toute la société québécoise en sortira gagnante.

---

<sup>3</sup> Statistique Canada, recensement 2001.

<sup>4</sup> Xavier Leloup (avec la collaboration de Virginie Ferreira), « Conditions de logement des ménages au Québec : une réalité contrastée », INRS-Urbanisation, Culture et Société, 2005

<sup>5</sup> Idem

<sup>6</sup> McAndrew, Marie et Jacques Ledent, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, (2004), *La réussite scolaire des jeunes Noirs au secondaire*, Rapport préliminaire. Ces données portent sur les élèves des communautés en provenance de certains pays des Caraïbes et d'Afrique subsaharienne ayant entrepris leur secondaire entre 1994 et 1996.

Ce document, qui contient les éléments de situations documentés, présente des choix stratégiques issus des recherches et des expérimentations antérieures ainsi que des choix proposés à l'intérieur des orientations qui se présentent selon la même séquence : les constats, les mesures mises en place et les questions. On trouve en annexe un portrait statistique des communautés noires.

Le Groupe de travail entendra tous les citoyens et organismes, dont ceux issus des communautés culturelles, qui sont intéressés à répondre aux questions soumises dans ce document. Il sera composé de quatre parlementaires, soit M<sup>me</sup> Yolande James, députée de Nelligan et adjointe parlementaire à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, qui assurera la présidence du Groupe de travail, M. Tony Tomassi, député de LaFontaine, M. André Gabias, député de Trois-Rivières et M. Éric R. Mercier, député de Charlesbourg.

Les personnes et les organismes intéressés à participer à la consultation ont jusqu'au 14 octobre 2005 pour faire parvenir leur formulaire d'inscription au secrétariat du Groupe de travail par télécopieur au (514) 864-3629 ou à l'adresse suivante :

Secrétariat du Groupe de travail sur la pleine participation  
à la société québécoise des communautés noires  
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles  
360, rue McGill, bureau RC-09  
Montréal (Québec) H2Y 2E9

Les personnes qui le souhaitent peuvent également faire parvenir leurs commentaires par le site Internet du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, à l'adresse suivante :  
<http://www.micc.gouv.qc.ca>

La consultation aura lieu au cours de l'automne 2005.

Pour toute question relative à la consultation, veuillez composer le (514) 864-3579 ou, sans frais, 1 877 620-8600.

## Constats et enjeux

---

Certains prétendent que les difficultés des communautés noires proviennent du fait que leur installation au Québec est encore récente. Ils ajoutent qu'à mesure que la durée d'installation s'allongera et que les nouvelles générations seront socialisées au Québec, les problèmes se résoudront d'eux-mêmes, puisque leurs diplômes seront reconnus, que les jeunes seront familiers avec les institutions et la culture et qu'il n'y aura donc pas d'obstacles à leur réussite.

En fait, le modèle traditionnel de réussite auquel on réfère ce faisant, et qui se vérifie largement chez les immigrants de provenance européenne, ne possède pas la même validité dans le cas des personnes appartenant aux communautés noires. Ceci est vrai autant pour les Noirs établis au Québec depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle que pour ceux qui sont venus au Québec dans les années 70 et les immigrants plus récents. Selon Portes et Zhou, trois séries de facteurs contribueraient au succès ou aux difficultés des immigrants. L'intégration des immigrants serait conditionnée par la politique gouvernementale à leur égard, par l'accueil sociétal — favorable ou hostile — et par la faiblesse ou la force, numérique et organisationnelle, des communautés établies<sup>7</sup>. L'importance d'une communauté bien établie est d'autant plus grande lorsque l'accueil sociétal est indifférent ou hostile et que les politiques gouvernementales ne prévoient pas de soutien aux minorités ou que ces mesures sont inefficaces. Il faut aussi ajouter l'effet réel des préjugés et de la discrimination.

Les travaux de Portes et Zhou rendent compte en bonne partie des difficultés des communautés noires au Québec. La faible croissance de la population noire québécoise est directement attribuable aux politiques d'immigration canadiennes discriminatoires qui existaient avant 1967. Le racisme qui entachait ces politiques, comme celles de tous les pays occidentaux de l'époque, a conduit à limiter très fortement l'entrée au pays des populations noires.

Au moment où la politique d'immigration canadienne a résolument adopté des critères de sélection non discriminatoires relativement à la couleur ou à l'origine ethnique des candidats à l'immigration, la population noire résidant au Québec était non seulement peu nombreuse mais souvent peu scolarisée, dans le cas de la communauté noire anglophone notamment. Elle était donc relativement mal outillée pour s'insérer de façon avantageuse sur le plan économique et pour faciliter l'intégration des nouveaux venus de même origine.

Les programmes d'accueil et d'intégration des immigrants se sont peu à peu adaptés aux caractéristiques des nouveaux arrivants. À titre d'exemple, le système scolaire a mis un certain temps à réaliser que la majorité des jeunes Haïtiens entrés au Québec dans les années 1970 n'étaient pas francophones, comme ceux de la première vague d'immigration haïtienne, mais créolophones et qu'ils avaient besoin de classes d'accueil et d'autres services de francisation comme les autres jeunes allophones.

L'accueil sociétal a également laissé à désirer. Une partie de la population québécoise a accueilli favorablement ces nouveaux immigrants, alors que certains continuent à manifester de la réserve, voire une certaine hostilité. La population noire, même née au Québec et scolarisée, éprouve encore de la difficulté à s'insérer dans les réseaux qui débouchent sur des emplois stables et bien rémunérés.

---

<sup>7</sup> Portes et Zhou (1993), « The New Second Generation : Segmented Assimilation and its Variants », *Annals*, AAPSS, no 530, p. 74-96.

Tous ces éléments — faiblesse numérique et organisationnelle des communautés noires, évolution progressive des politiques gouvernementales et obstacles résultant de la persistance d'attitudes négatives d'une partie de la population québécoise envers ces communautés — se sont combinés pour ralentir la réussite économique et la pleine participation des communautés noires à la société québécoise.

Compte tenu de ce qui précède, trois orientations stratégiques sont proposées afin de favoriser la pleine participation des communautés noires à la société québécoise : soutenir la réussite économique, renforcer les structures familiales et le soutien social et développer les conditions sociales de succès.

Les efforts doivent porter sur tous ces éléments simultanément. Puisque les interventions passées des secteurs gouvernementaux et communautaires n'ont pas donné tous les résultats escomptés, la société québécoise doit travailler de façon concertée sur une plus grande échelle afin de contrer la dynamique de marginalisation qui affecte certains groupes des communautés noires. Elle doit également relever le défi d'élargir ses interventions et d'impliquer la partie de la société québécoise qui demeure indifférente aux inégalités et aux iniquités que subissent ces groupes.

L'enjeu est de taille, car il ne s'agit pas seulement du sort d'un petit groupe marginalisé de la société mais du développement de nouveaux modèles d'intervention qui permettront, à terme, de profiter de la richesse du pluralisme. Pour mieux connaître les principaux groupes concernés et comprendre les défis, un bref portrait des diverses communautés noires est tracé dans les pages qui suivent.

---

## **Portrait actuel des communautés noires**

---

La population noire est très diversifiée non seulement au regard de l'origine ethnique, mais aussi de la période d'installation au Québec, de la composition sociodémographique, des connaissances linguistiques et de l'organisation communautaire. Certains enjeux sont donc propres à des communautés ou des groupes sociaux, comme les difficultés d'intégration des nouveaux arrivants<sup>8</sup>. D'autres, comme la discrimination, sont communes à l'ensemble des communautés noires.

### *Population noire totale*

La population noire québécoise s'élevait à quelque 152 200 personnes au moment du recensement de 2001. Cela représente 2,1 % de la population totale. De ce nombre, 62 250 personnes sont nées au Canada (41 %), 82 845 sont immigrantes (54 %) et 7 100 (4,7 %) sont des résidents non permanents (Annexe 1). Si l'on considère la population de 15 ans et plus, 26 995 personnes des communautés noires sont de deuxième génération ou plus, soit 25 % de cette population (Annexe 2).

Quelque 40 % des 82 845 immigrants recensés en 2001 sont arrivés dans la décennie précédant le recensement, soit entre 1991 et 2001 (Annexe 3). Le contexte économique difficile du début des années 1990 a ralenti l'insertion professionnelle de bon nombre de ces immigrants.

---

<sup>8</sup> Nous entendons par « nouveaux arrivants » les immigrants installés au Québec depuis moins de cinq ans. Le terme « immigrants » désigne les personnes nées à l'étranger et ayant immigré au Québec, quelle que soit la période d'arrivée en sol québécois. Ce concept, destiné à diagnostiquer des problèmes éventuels liés au processus d'immigration, ne présume pas de la citoyenneté des immigrants, de leur intégration ou de leur sentiment d'appartenance.

### *Répartition selon l'âge*

La population noire est très jeune : 46,9 % de cette population a moins de 25 ans, alors que 31,4 % de l'ensemble de la population s'inscrit dans cette tranche d'âge (Annexe 4). Si l'on considère les moins de 35 ans, ce sont près des deux tiers de la population noire (63,3 %) qui entrent dans cette catégorie, comparativement à 44,3 % de la population totale. Dans toutes les catégories d'âge subséquentes, la population noire est relativement moins nombreuse. La proportion de personnes âgées est particulièrement faible dans les communautés noires, soit 5,4 % contre 12,3 % dans l'ensemble de la population.

### *Répartition spatiale*

La population noire est concentrée dans la région métropolitaine de Montréal, à l'instar des autres populations immigrantes : 139 305 personnes y résident, soit 92 % de cette population. Les principales concentrations en dehors de Montréal se trouvent à Québec (3 640 personnes), Gatineau (3 310 personnes), Sherbrooke (1 040 personnes) et Trois-Rivières (515 personnes). Près de 4 400 membres de la population noire sont répartis sur le reste du territoire, dans presque toutes les régions du Québec (Annexe 5). La situation de la population noire en région est malheureusement mal documentée.

### *Scolarité et connaissances linguistiques*

Dans l'ensemble, la population noire est légèrement plus scolarisée que la moyenne de la population québécoise. Parmi les personnes des communautés noires de 15 ans et plus, 43,6 % ont une formation postsecondaire partielle, un diplôme d'une école de métiers, de niveau collégial ou de niveau universitaire inférieur au baccalauréat, comparativement à 37,1 % de la population, et 14,7 % ont au moins un grade universitaire, contre 14 % pour l'ensemble de la population (Annexes 6 et 7). Théoriquement, la population noire est donc légèrement avantagée sur le marché du travail. Ce léger avantage existe également au niveau des connaissances linguistiques, alors que 42 % de la population noire est bilingue, comparé à 40,8 % de la population québécoise dans son ensemble (Annexe 8).

### *Caractéristiques économiques*

La proportion de la population active noire est semblable à celle de l'ensemble de la population, soit 66 % contre 64,2 % (Annexe 9). Cependant, le taux de chômage de la population noire représente le double de celui que connaît l'ensemble de la population, soit 17,1 % contre 8,2 %. Le travail à temps partiel et le travail saisonnier y sont également plus fréquents que dans la population totale, soit 57,3 % contre 46,6 %. Le revenu moyen de la population noire est donc relativement faible : 19 451 \$, contre 27 125 \$ pour l'ensemble de la population. La proportion de personnes à faible revenu vivant en famille s'élève donc à 39,7 % contre 14,6 % dans l'ensemble de la population, alors que la proportion de personnes seules à faible revenu monte à 64,2 % dans les communautés noires, contre 43,8 % dans la population en général.

### *Lieu de naissance des immigrants noirs*

Les immigrants noirs proviennent principalement des Caraïbes et des Bermudes. En tout, près de 62 000 personnes y sont nées, soit 74,4 % des immigrants noirs (Annexe 10). Le deuxième groupe en importance parmi les immigrants est celui qui est originaire d'Afrique, avec 17 090 personnes, soit 20,6 % des immigrants.

Les groupes d'autres provenances sont marginaux et illustrent les mouvements migratoires secondaires. Par exemple, plusieurs Antillais anglophones ont d'abord émigré en Grande-Bretagne, métropole coloniale, pour y étudier ou y vivre, avant d'émigrer de nouveau vers le Canada. Une partie de la population noire est donc née en Europe, au Moyen-Orient ou en Asie.

### *Principales communautés*

La communauté haïtienne est la première en importance avec 74 500 personnes<sup>9</sup>. Viennent ensuite les Jamaïcains (10 600 personnes), les Trinidiens/Tobagoniens (4 100) et les Barbadiens (4 000). Dans le cas des groupes originaires d'Afrique subsaharienne, 56 % des gens ont répondu à la question sur l'origine ethnique « Noirs africains » ou « Noirs » tout simplement. Le groupe spécifique le plus nombreux est celui des Congolais (3 800 personnes).

### *Parcours migratoire et conditions d'intégration*

À l'heure actuelle, les groupes originaires de la Caraïbe sont les mieux connus. Sans décrire en détail les facteurs qui ont influencé leur intégration sociale et économique au Québec, certains éléments seront présentés dans ce document puisqu'ils continuent à jouer un rôle encore aujourd'hui. Malheureusement, la situation des immigrants de l'Afrique subsaharienne à cet égard n'est pas suffisamment documentée pour permettre de dégager un portrait cohérent.

Plusieurs facteurs liés au parcours migratoire et aux caractéristiques sociales des immigrants continuent de peser sur leur intégration et sur le parcours social et économique de leurs enfants.

La communauté haïtienne s'est constituée à partir de deux vagues migratoires. Une première vague très scolarisée a émigré à partir de la fin des années 1950 jusqu'au début des années 1970. Au total, environ 3 600 personnes sont venues s'installer au Québec pendant cette période<sup>10</sup>. Cette vague était composée de professionnels dans les domaines de la santé et de l'éducation, de même que d'étudiants. Ces immigrants ont éprouvé relativement peu de difficulté à s'intégrer dans la société québécoise, d'autant plus qu'ils se sont insérés dans des secteurs économiques en forte expansion, soit la santé et l'éducation.

La deuxième vague d'immigration haïtienne s'installe au Québec à partir des années 1970. Elle est composée de travailleurs ou d'ouvriers moins qualifiés qui travaillent dans le secteur manufacturier et les services. Ces travailleurs ont connu des conditions économiques beaucoup plus difficiles que leurs prédécesseurs. Une partie des migrants de cette deuxième vague était également moins bien préparée à s'intégrer à la société québécoise et à soutenir les enfants dans leur processus d'adaptation. Une maîtrise insuffisante du français a créé des obstacles à une intégration rapide de ces immigrants, en bonne partie créolophones. Des difficultés familiales se sont ajoutées dans plusieurs cas. En effet, puisque l'insertion économique était particulièrement difficile, plusieurs familles ont été séparées pendant quelques années, le soutien de famille s'établissant seul ou en couple et parrainant les enfants par la suite.

---

<sup>9</sup> Ces données proviennent des questions du recensement qui portent sur l'origine ethnique. Il faut toutefois les interpréter avec prudence. En effet, toutes les personnes originaires des Caraïbes n'appartiennent pas forcément aux communautés noires (ex.: Guyane, Cuba). Inversement, plusieurs personnes noires ont pu se contenter de déclarer leur origine ethnique sans s'identifier comme noires. Il est impossible d'avoir une concordance parfaite entre les données sur l'origine ethnique et les données sur les minorités visibles.

<sup>10</sup> Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, (1993), *L'immigration et le marché du travail — Un état de la question*, Montréal.

L'implantation de la population antillaise anglophone est plus ancienne, puisqu'elle remonte au début du XX<sup>e</sup> siècle. À partir de 1955, de nombreuses femmes en provenance de la Jamaïque et de la Barbade entrent au Québec dans le cadre du programme de recrutement des domestiques (West Indian Domestic Schema). Selon les témoignages de l'époque, une bonne partie d'entre elles se seraient par la suite installées à Toronto et Vancouver<sup>11</sup>. L'immigration subséquente se dirige également de façon massive vers les provinces anglophones, en raison des affinités linguistiques et de l'existence de communautés bien organisées, notamment à Toronto.

Dans les années 1960, le flux migratoire prend de l'ampleur. Les personnes les plus scolarisées entrent d'abord. À partir de 1975, le niveau de scolarité des immigrants diminue de façon marquée<sup>12</sup> et l'immigration des travailleurs sélectionnés diminue au profit de la réunification familiale. Cette tendance se maintient encore à l'heure actuelle. Les jeunes scolarisés au Québec sont davantage bilingues, mais une bonne partie de leurs aînés sont toujours unilingues anglophones. Pour cette raison, les Antillais anglophones se retrouvent davantage isolés au Québec.

Les communautés originaires d'Afrique subsaharienne sont les moins connues. Bon nombre d'immigrants issus en particulier du Ghana, de l'ex-Zaire, de Somalie et du Rwanda, sont arrivés à partir des années 1990, à la suite des troubles politiques qui ont secoué ce continent. Ces circonstances et le contexte économique difficile du début des années 1990 rendent l'intégration économique plus ardue. Les immigrants en provenance d'Afrique subsaharienne sont cependant plutôt jeunes et scolarisés. En fait, un certain nombre d'entre eux ont immigré à la suite d'études universitaires au Québec.

---

<sup>11</sup> Williams, D. W., (1998), *Les Noirs à Montréal, 1628-1986. Essai de démographie urbaine*, Montréal, VLB éditeur.

<sup>12</sup> Locher, Uli, (1984), « Les problèmes au statut doublement minoritaire : le cas des Antillais anglophones de Montréal », *Anthropologie et sociétés*, vol. 8, n° 2.

## **ORIENTATION 1 : SOUTENIR LA RÉUSSITE ÉCONOMIQUE**

Une intégration économique réussie est le facteur principal du développement des individus et des communautés. Elle conditionne la capacité des individus à accéder aux services dont ils ont besoin, à avoir une bonne qualité de vie, à participer à la vie sociale et politique et à développer un sentiment d'appartenance à leur milieu.

Une partie non négligeable des membres des communautés noires éprouvent de la difficulté à s'intégrer au marché du travail, à trouver un emploi qui correspond à leurs qualifications ou à démarrer une entreprise. Les enjeux sont multiples et varient selon les communautés : employabilité, sous-emploi, reconnaissance des qualifications professionnelles, connaissance du marché du travail et établissement des réseaux utiles à la réussite professionnelle.

La diversification économique est aussi importante. Des communautés occupant des positions diversifiées sont moins vulnérables aux fluctuations économiques. L'existence d'entreprises dynamiques appartenant aux minorités facilite l'emploi des membres d'une communauté en raison d'une plus grande ouverture de leurs dirigeants.

Au cours des prochaines années, le monde du travail continuera de se transformer alors qu'un contingent important de travailleurs quitteront la vie active. Les immigrants et les minorités visibles doivent être en mesure de prendre leur place dans l'économie et le marché du travail en évolution.

Deux choix stratégiques sont donc susceptibles de soutenir la réussite économique des communautés noires. Le premier consistera à assurer l'intégration au marché du travail. Le second visera à soutenir la diversification économique des communautés noires par le développement d'entreprises.

### **Choix stratégique : Améliorer l'intégration au marché du travail**

---

#### *Constats*

- Le taux de chômage atteint 17,1 % parmi les communautés noires, soit le double de celui de la population en général.
- 57,3 % ont travaillé à temps partiel ou à temps plein une partie de l'année, comparativement à 46,6 % dans l'ensemble de la population.
- Le revenu moyen est de 19 451 \$, comparativement à 27 125 \$ pour l'ensemble de la population, et le taux de familles à faible revenu représente plus du double de la moyenne québécoise.

Ces chiffres traduisent plusieurs réalités distinctes.

De nombreux jeunes nés au Québec sont peu scolarisés et ont besoin de formation d'appoint ou de mesures de soutien comme les stages ou le mentorat pour développer leur employabilité et s'intégrer au marché du travail. Les jeunes anglophones des minorités visibles peuvent bénéficier de stages de formation comprenant une étape de francisation en milieu de travail.

Les nouveaux arrivants ont de la difficulté à faire reconnaître leurs diplômes et l'expérience professionnelle qu'ils ont acquise à l'étranger, situation qui n'est pas propre aux communautés noires, cependant. D'une façon générale, les nouveaux entrants sur le marché du travail connaissent une situation plus difficile actuellement que leurs homologues du début des années 1980<sup>13</sup>. Les nouveaux arrivants ont parfois besoin d'une mise à niveau de leurs compétences et d'information sur le marché du travail.

La difficulté de trouver un emploi à la mesure de ses compétences n'est pas conjoncturelle. Il ressortait d'une étude menée en 1998 qu'après 20 ans de séjour au Canada, la plupart des groupes immigrants avaient rattrapé leur retard salarial par rapport à l'ensemble de la population<sup>14</sup>, à l'exception des communautés noires et asiatiques. D'une façon générale, les communautés noires font face à des préjugés et à de la discrimination directe et systémique dans la recherche d'emploi.

Des programmes d'accès à l'égalité en emploi ont été mis en place au Québec à partir des années 1990 pour éliminer les obstacles systémiques et corriger la sous-représentation en emploi, notamment dans la fonction publique, dans le secteur public (éducation, santé, municipalités) et dans les entreprises qui obtiennent des contrats gouvernementaux.

L'analyse des résultats montre qu'une progression des minorités visibles en emploi s'est concrétisée dans le secteur privé, parfois même en période de restructuration et de réduction du personnel<sup>15</sup>. Dans la fonction publique, la représentation est demeurée stable, alors que 2,5 % des fonctionnaires réguliers provenaient des communautés culturelles en 2004 contre 2 % en 1996.

### *Mesures*

Plusieurs grandes entreprises ont décidé de mettre à profit le potentiel des communautés culturelles, y compris les communautés noires. L'analyse de ces nouvelles pratiques montre que la progression des minorités dans les entreprises tient d'abord à l'engagement ferme de la haute direction et à l'intégration de cet objectif à la gestion de l'organisation. La prise en charge de cet objectif doit être permanente et planifiée. La question du mode de recrutement est particulièrement sensible. Cependant, l'évolution ne se fait pas au même rythme dans les petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, les communautés noires peuvent se prévaloir d'un certain nombre de programmes et d'initiatives mis sur pied pour améliorer l'insertion professionnelle des minorités visibles. Par exemple, pour Emploi-Québec, les personnes immigrantes et les membres des minorités visibles font l'objet d'une attention particulière dans leurs efforts pour intégrer ou réintégrer le marché du travail, en tant que personnes à risque de sous-emploi, de chômage de longue durée, d'exclusion ou de pauvreté. Ainsi, les personnes nées à l'étranger formaient près de 15 % des nouvelles participations aux mesures et activités d'Emploi-Québec selon les données préliminaires pour l'année 2004-2005. À Montréal, les personnes nées à l'étranger représentent près de 40 % des participants aux mesures actives. La proportion des membres des communautés noires au sein de cette clientèle demeure inconnue.

---

<sup>13</sup> Morissette, René et Garnett Picot, (2005), *Le travail peu rémunéré et les familles économiquement vulnérables depuis 20 ans*, Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail, Statistique Canada.

<sup>14</sup> Hum, Derek et Wayne Simpson, (1998), *Possibilités salariales pour les minorités visibles au Canada*, Série de documents de travail sur la dynamique du revenu et du travail, Statistique Canada.

<sup>15</sup> Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, (1998), *Les programmes d'accès à l'égalité au Québec, Bilan et perspectives*.

Parmi les autres mesures mises de l'avant dans les dernières années, le Fonds pour les jeunes des minorités visibles a permis, de 1997 à 2000, à 30 organismes d'adapter aux besoins particuliers des jeunes des minorités visibles leurs outils et leurs services d'aide à l'emploi et à l'entrepreneuriat. Le bilan du Fonds montre que 69 % de la clientèle de ces organismes provenait des communautés noires. Les objectifs poursuivis par cette initiative ont été repris par le Fonds jeunesse Québec.

En 2004, le projet de recherche-action Québec pluriel a été mis sur pied par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, avec la participation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et de la Ville de Montréal, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 24 ans issus des communautés culturelles ou des minorités visibles. Ce projet est centré sur le développement d'interventions adaptées aux besoins des populations visées. Trois des sept projets du volet « Insertion en emploi » visent particulièrement les jeunes des communautés noires. Trois autres projets du volet « Éducation et persévérance scolaire » ont rejoint une majorité de jeunes des communautés noires.

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a mis sur pied, en mai 2005, le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME), mis en œuvre et géré par Emploi-Québec, afin d'inciter les petites et moyennes entreprises du Québec à embaucher des personnes immigrantes et issues des minorités visibles. Ainsi, les Québécois issus des minorités visibles pourront acquérir une expérience de travail significative dans leur domaine de compétence. Leur niveau d'employabilité s'en trouvera accru.

Les membres des communautés noires qui sont immigrants peuvent profiter de certaines mesures d'Emploi-Québec adaptées à leurs besoins, comme les stages d'immersion. Ils pourront également profiter des projets du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et de ses partenaires qui visent à faciliter l'accès aux professions et métiers réglementés. Ces projets s'inscrivent dans les mesures du Plan d'action *Des valeurs partagées, des intérêts communs*, rendu public en mai 2004. Les résultats demeurant modestes, il conviendrait d'envisager d'autres pistes de solution.

#### **Questions**

- Comment peut-on soutenir les personnes qui ont besoin d'aide pour s'intégrer au marché du travail?
- Quels projets devraient être implantés et avec quels partenaires?
- Comment peut-on favoriser, en collaboration avec divers acteurs socioéconomiques, l'insertion des Noirs dans les réseaux d'emploi ou d'affaires?
- Quels moyens concrets devraient être privilégiés pour favoriser la représentation des membres des communautés noires dans les postes de direction et à haute visibilité?

## Choix stratégique : Développer l'entrepreneuriat

---

### *Constats*

Au Québec,

- les entreprises mises sur pied par les communautés noires sont peu nombreuses;
- les communautés noires manquent de tradition entrepreneuriale;
- le démarrage et le financement de nouvelles entreprises sont très difficiles;
- les réseaux d'entraide économique sont faibles.

Des études démontrent que le succès des entreprises ethniques dépend de l'accès aux ressources financières et humaines et aux marchés, de la motivation entrepreneuriale et de l'efficacité des stratégies entrepreneuriales utilisées. La qualité des réseaux devient ici centrale<sup>16</sup>. La connaissance du marché et les compétences en gestion sont particulièrement importantes.

L'entrepreneuriat et le travail autonome sont peu développés dans les communautés noires. On trouve essentiellement des petits commerces et des petites entreprises de services, qui comptent souvent sur la clientèle des communautés noires elles-mêmes.

Les immigrants qui démarrent des entreprises comptent souvent sur le capital qu'ils réussissent à mobiliser par les réseaux familiaux et ethniques<sup>17</sup>. En raison des difficultés économiques des communautés noires, le montant nécessaire au démarrage peut difficilement provenir de la communauté. La faiblesse des garanties financières compromet également le financement par les institutions financières.

Les communautés noires, particulièrement les immigrants, ont besoin de soutien sur le plan de la connaissance des marchés et des compétences en gestion. En effet, la gestion d'une entreprise dans un pays en voie de développement est bien différente des pratiques d'une société moderne et diversifiée. Par ailleurs, pour assurer leur réussite, les membres des communautés noires ont besoin de briser l'isolement social et de développer leurs réseaux, tant à l'intérieur de la communauté qu'à l'extérieur.

### *Mesures*

De 1993 à 2002, la Corporation de développement d'affaires Mathieu Da Costa a permis de soutenir le démarrage d'entreprises au sein des communautés noires. Cet organisme a œuvré sur le plan de la formation des entrepreneurs, du développement des réseaux d'affaires des entrepreneurs, de l'échange d'expertise et d'information entre les entreprises, les institutions financières et les autres organismes du milieu des affaires et de la création d'emploi pour les membres des communautés noires.

---

<sup>16</sup> Brenner, G.A. et alii, (2002), *Entreprises ethniques et identité du partenariat : une étude comparative entre Chinois, Italiens et Indiens/Sikhs au Canada*, Cahiers de recherche de la Chaire d'entrepreneurship Maclean Hunter, Hautes études commerciales, Université de Montréal.

<sup>17</sup> Helly, Denise et Alberte Ledoyen, (1994), *Immigrés et création d'entreprises : Montréal 1990*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec.

### **Questions**

- Quels sont les principaux besoins des membres des communautés noires désireux de créer une entreprise ou d'agir à titre de travailleurs autonomes?
- Comment développer les réseaux de soutien économiques des communautés noires, tant à l'intérieur des communautés que dans la société en général?
- Les ressources existantes sont-elles adaptées?

## **ORIENTATION 2 : RENFORCER LES STRUCTURES FAMILIALES ET LE SOUTIEN SOCIAL**

Une intégration sociale réussie repose sur l'intégration économique. La pauvreté, le chômage et les mauvaises conditions de travail, de même que le manque de soutien social créent des tensions au sein des familles. Cette situation se traduit parfois par l'éclatement des familles et par la violence familiale, entre époux ou envers les enfants. Elle a également des conséquences sur le comportement et la réussite scolaire des jeunes. Les problématiques qui affectent les groupes aux prises avec ces difficultés sont souvent complexes et aiguës.

En effet, les parents de familles pauvres, en raison de leurs difficultés, sont plus isolés, ont moins de contrôle sur leurs conditions de vie et sont plus vulnérables face au stress. Dans le cas des immigrants, particulièrement les nouveaux arrivants, ce stress est accentué par le fait de devoir évoluer dans un milieu social et institutionnel différent. La capacité des familles pauvres de se prendre en charge et de résoudre les problèmes sociaux liés à la marginalisation économique est plus faible que pour les familles jouissant d'une bonne assise économique et d'un bon réseau de soutien social. Les enjeux qui sont liés à la pauvreté et non à la couleur de la peau ne peuvent cependant pas être envisagés de façon désincarnée. Pour y répondre, il faut impérativement regarder la situation dans son ensemble. Comment vit-on la juxtaposition de différentes réalités comme être Noir, pauvre, homme, femme ou enfant et quelles sont les avenues à privilégier?

L'environnement familial conditionne également la qualité des relations familiales et l'intégration sociale des membres du ménage. Le logement lui-même, en particulier le coût, la qualité et l'adéquation par rapport aux besoins du ménage, ont un impact direct sur les conditions de vie, notamment le stress, l'intimité, l'espace de travail pour les travaux scolaires, etc. Le quartier en général, caractérisé par des milieux sociaux et des ressources particulières, peut également soutenir l'intégration sociale des familles par le type et la qualité des ressources mises à leur disposition.

Pour réussir une intégration satisfaisante des communautés noires et des immigrants, il faut renforcer la capacité familiale à résoudre ses problèmes, en lui assurant un soutien adéquat. Il faut faciliter l'accès à des mesures visant les membres les plus vulnérables, soit les femmes et les jeunes. De façon plus générale, il faut assurer une qualité de vie convenable en matière de logement.

Trois choix stratégiques sont donc proposés. Le premier est d'assurer la réussite sociale des jeunes. Le second est d'améliorer l'intégration des femmes et des familles. Le troisième est d'assurer aux familles un environnement résidentiel propice à la vie familiale.

## **Choix stratégique : Assurer la réussite sociale des jeunes**

---

### *Constats*

- Le taux de chômage de jeunes des communautés noires est presque deux fois plus élevé que celui des jeunes dans leur ensemble et leur revenu est plus bas.
- Une bonne partie d'entre eux connaissent des problèmes de retard scolaire et le taux de diplomation de ces jeunes au niveau secondaire est inférieur de 17 % à celui de l'ensemble de la population au secteur français et de 10 % au secteur anglais<sup>18</sup>.
- Ils sont surreprésentés dans les centres jeunesse de Montréal, surtout pour des motifs reliés à la protection sociale.
- Un certain nombre de jeunes de moins de 18 ans se retrouvent dans les unités de réadaptation des centres jeunesse en raison de leur affiliation aux groupes criminalisés.

Les jeunes des communautés noires connaissent des difficultés particulières sur le marché de l'emploi. Le taux de chômage des jeunes Noirs de 15-24 ans est de 23,5 %, comparativement à 13,2 % pour l'ensemble des jeunes de ce groupe d'âge.

La faible ouverture des entreprises aux jeunes Noirs doit être mise en cause puisque même les jeunes de deuxième génération détenant des diplômes de niveau collégial et universitaire éprouvent davantage de difficulté à trouver du travail que les autres jeunes Québécois.

D'autres types de problèmes affectent aussi une partie des jeunes. Un certain nombre de jeunes connaissent des retards scolaires importants, qui compromettent leurs chances d'obtenir un diplôme. Ce retard constitue une difficulté supplémentaire et un facteur de démobilité.

Pour plusieurs, l'intégration au milieu scolaire est difficile. Les jeunes s'y sentent victimes d'exclusion et de discrimination, tant de la part de leurs pairs que du personnel de l'école.

L'absence de réussite économique des parents dé motive d'autres jeunes et les confirme dans l'idée que les études ne leur apporteront pas la mobilité sociale désirée. De plus, l'échec relatif de certains parents à s'intégrer de façon satisfaisante dans la société québécoise, tant au point de vue social qu'économique, vient miner leur image en tant que premiers modèles positifs et assombrit la vision de l'avenir aux yeux de leurs enfants.

La situation économique difficile, combinée aux difficultés d'adaptation dans le cas des nouveaux arrivants, constitue un stress important pour un certain nombre de parents et limite leur disponibilité à leurs enfants et leur capacité à les encadrer, à les guider ou à les soutenir lorsqu'ils affrontent des difficultés dans la vie scolaire ou dans la recherche d'emploi.

Les conceptions éducatives autoritaires de certains parents, qui vont à l'encontre des valeurs prônées par les institutions québécoises, provoquent parfois un choc des générations puisque les jeunes sont également socialisés en fonction des valeurs transmises à l'école. Elles rendent alors plus difficiles les relations entre les jeunes et leurs parents.

---

<sup>18</sup> McAndrew, Marie et Jacques Ledent, op. cit.

L'intervention des services sociaux est particulièrement marquée dans les familles des communautés noires pour tenter de combler les lacunes familiales en ce qui concerne l'encadrement des jeunes. Cette intervention, louable dans son objectif de protection, vient renforcer chez les jeunes la perception d'incompétence des parents et diminuer encore plus leur estime de soi, du moins par rapport à l'ensemble de la société.

Pour les jeunes qui combinent tous ces facteurs de risque, retard scolaire, difficultés de communication avec les parents, pauvreté, difficultés d'adaptation des parents, la situation est particulièrement complexe et les interventions, délicates. En effet, ils semblent croire que la solution à leurs problèmes réside dans le décrochage scolaire et la fréquentation des jeunes marginaux, qui constituent une famille de rechange pour eux et qui les valorisent. Ils s'orientent donc vers des trajectoires occupationnelles discontinues et précaires. Ces choix amplifient l'écart avec le reste de la population et ne les préparent pas à assumer un rôle positif dans la famille qu'ils fonderont à leur tour<sup>19</sup>.

Alors que les jeunes seront bientôt appelés à combler les départs à la retraite massifs de la génération des baby-boomers, bon nombre de jeunes des communautés noires connaissent donc des handicaps certains, en raison de la fermeture des milieux de travail à leur endroit, du désinvestissement dans les études qui s'ensuit, aggravé, pour un certain nombre d'entre eux, par les difficultés familiales associées à la pauvreté. Ils risquent de constituer une autre génération sacrifiée. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les jeunes de moins de 25 ans constituent près de la moitié de la population noire. Il est crucial de freiner rapidement la dynamique d'exclusion qui se dessine pour bon nombre de ces jeunes, d'assurer aux jeunes des communautés noires les mêmes chances de réussite que tous les autres jeunes Québécois et d'ouvrir à la société tout entière l'accès à ce bassin de main-d'œuvre dont elle aura de plus en plus besoin.

### *Mesures*

Le ministère de la Santé et des Services sociaux, préoccupé par l'intégration harmonieuse des personnes issues des communautés culturelles, a créé en 2004 un Comité provincial pour la prestation des services aux communautés culturelles. Ce comité a donné son avis sur la nécessité de l'adaptation des services de santé et services sociaux afin de répondre à la diversité culturelle d'aujourd'hui, incluant les communautés noires.

Dans le cas des jeunes, plusieurs mesures ont déjà été réalisées. Ainsi, le Centre jeunesse de Montréal a produit une trousse pour les intervenants, comprenant des outils pour les aider à comprendre leur clientèle et d'autres outils destinés à cette clientèle. Il a mis sur pied et soutient le Comité de prévention de la violence intrafamiliale, qui réunit des intervenants et des représentants d'organismes de la communauté haïtienne, clientèle particulièrement importante sur son territoire. Le partenariat avec les organismes communautaires s'est traduit par l'implantation de plusieurs programmes, notamment le programme sur les compétences parentales et les corrections physiques.

À la suite de la recherche de Marie McAndrew sur la réussite scolaire des jeunes Noirs, à laquelle le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a collaboré, ce dernier a sensibilisé les milieux scolaires montréalais et engagé une réflexion et des échanges dans ces milieux ainsi que dans les communautés noires francophones et anglophones pour identifier des pistes d'intervention.

---

<sup>19</sup> *La lutte au décrochage scolaire chez les jeunes issus de l'immigration : un suivi multidimensionnel accompagné de la conscientisation et de la mobilisation de tous les acteurs*, Cahier synthèse des actes du colloque tenu le 18 novembre 2004. Voir notamment la contribution de Guy Drudi, *Enjeux et réalité socio-scolaire des jeunes issus de l'immigration*, p. 20-29.

### Questions :

- Quels moyens faut-il prendre pour donner aux jeunes des communautés noires de réelles chances de réussir sur le plan scolaire et de développer les compétences nécessaires à une insertion économique satisfaisante?
- Que devrait-on faire pour faciliter la communication entre les jeunes et leurs familles?
- Que devrait-on faire pour assurer une meilleure insertion des jeunes dans les réseaux sociaux, économiques et culturels destinés aux jeunes?
- Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour prévenir la délinquance et la criminalité chez les jeunes des communautés noires?

### Choix stratégique : Améliorer l'intégration sociale des femmes et des familles

#### *Constats*

- Près du tiers des familles originaires des Caraïbes sont monoparentales.
- Les femmes des communautés noires qui élèvent seules leurs enfants vivent souvent en situation de pauvreté et ont peu de soutien.
- Plusieurs femmes des communautés noires vivent des problèmes de violence, physique et psychologique.

La pauvreté est davantage présente parmi les femmes des communautés noires que chez les autres Québécoises. Le revenu moyen des premières est d'à peine 17 960 \$, comparativement à 21 286 \$ pour l'ensemble des femmes québécoises. Tous sexes confondus, le revenu moyen de l'ensemble de la population québécoise est de 27 125 \$. Par ailleurs, le chômage affecte 16,9 % des femmes des communautés noires, comparativement à 7,7 % de l'ensemble des femmes québécoises.

Les données disponibles ne fournissent pas de détails sur la distribution des revenus par famille mais font ressortir que près de 40 % des personnes noires vivant au sein de leur famille font partie de familles à faible revenu, contre 14,6 % dans l'ensemble de la population. Cette situation s'explique en partie par l'importance des familles monoparentales dont le principal soutien est féminin, ce qui est le cas de 88,7 % des familles originaires des Caraïbes, par exemple, comparé à 77 % pour les personnes natives du Canada<sup>20</sup>.

<sup>20</sup> Leloup, Xavier, (2005), *Conditions de logement des ménages immigrants au Québec : une réalité contrastée*, INRS-Urbanisation, Culture et société, étude réalisée pour la Société d'habitation du Québec, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Ville de Montréal et le Centre interuniversitaire de Montréal sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine.

Les femmes occupent souvent les emplois précaires et les moins rémunérés et se retrouvent marginalisées. Certaines doivent cumuler plusieurs emplois pour subvenir aux besoins de leur famille. En raison de l'effort investi dans la survie économique et la vie familiale, elles entretiennent peu de rapports avec les institutions de la société québécoise et méconnaissent ses services.<sup>21</sup>

### *Mesures*

Les études sur la situation des femmes des communautés noires sont peu nombreuses et ne permettent pas d'approfondir la question des discriminations qu'elles vivent. Au-delà de l'observation qu'elles subissent des préjugés en tant que femmes, en tant que noires et, pour une partie d'entre elles, en tant que femmes pauvres et monoparentales ou en tant qu'immigrantes, les manifestations et l'impact dans leur vie de ces discriminations croisées restent à vérifier.

Une politique d'intervention et un plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale ont été produits par le gouvernement du Québec et apportent des mesures de soutien aux victimes de violence. Les femmes des communautés noires peuvent s'en prévaloir.

### **Questions**

- Quelles sont les initiatives susceptibles de resserrer le tissu familial?
- Quelles sont les mesures susceptibles d'améliorer la situation économique des femmes?
- Quelles sont les mesures de soutien susceptibles de favoriser l'intégration des femmes des communautés noires à l'ensemble de la société?

## **Choix stratégique : Assurer aux familles un environnement résidentiel propice à la vie familiale**

### *Constats*

- La proportion de ménages noirs à faible revenu est le double de celle que l'on retrouve pour l'ensemble de la population québécoise.
- Plus du tiers des ménages noirs originaires des Caraïbes (36,2 %) doivent consacrer plus de 30 % de leurs revenus pour se loger, comparativement à 22 % pour l'ensemble de la population.

Les difficultés économiques d'une partie des communautés noires sont manifestes à la lecture des données disponibles sur le logement. À peine 33,8 % des ménages originaires des Caraïbes et 26,6 % des ménages provenant de l'Afrique subsaharienne sont propriétaires de leur logement, contre 59,2 % des personnes nées au Canada<sup>22</sup>.

<sup>21</sup> Pontel, Maud, 2004, *Femmes noires et alors? Des Québécoises d'origine haïtienne disent la violence*, Bureau de la communauté haïtienne de Montréal et Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal.

<sup>22</sup> Toutes les données de cette section, sauf mention contraire, proviennent de l'ouvrage déjà cité de Xavier Leloup.

On dénombre 43 % de faibles revenus parmi les ménages originaires d'Afrique subsaharienne et 42,8 % parmi les ménages originaires des Caraïbes, comparativement à 22,8 % pour l'ensemble des ménages québécois. Ces chiffres s'expliquent en partie par le caractère récent de l'établissement en sol québécois des populations originaires de l'Afrique subsaharienne et par le nombre important de familles monoparentales dirigées par une femme dans le cas des populations originaires des Caraïbes.

Il n'est donc pas étonnant que les ménages des communautés noires consacrent une partie importante de leurs revenus au logement : 17,3 % des ménages des Caraïbes et 25,1 % de ceux d'Afrique subsaharienne y consacrent plus de 50 % de leurs revenus, comparativement à 10,3 % des ménages québécois.

La qualité des logements occupés par les ménages noirs serait moins bonne que dans l'ensemble de la population, alors que 11 % des logements occupés par les membres des communautés noires ont besoin de réparations majeures, comparé à 7,7 % pour l'ensemble de la population. De plus, 31,6 % des logements occupés par les familles noires ont besoin de réparations mineures, par rapport à 26,2 % pour l'ensemble de la population<sup>23</sup>. La qualité de vie de ces ménages en est affectée.

La discrimination sur le marché du logement, spécialement de la part des petits propriétaires, demeure importante. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse avait testé sur le terrain, en 1988, le comportement des propriétaires. Cette étude avait démontré que le tiers des Noirs francophones et 15 % des Noirs anglophones étaient victimes de discrimination flagrante dans le domaine du logement. Rien n'indique que la situation se soit améliorée. La rareté des logements actuelle accentue selon toute vraisemblance les difficultés à se loger des ménages des communautés noires qui sont vulnérables en raison de la faiblesse de leurs revenus et de leur situation familiale, en particulier la monoparentalité ou le nombre élevé d'enfants.

### *Mesures*

Il n'est donc pas étonnant de constater que bon nombre de ménages des communautés noires se retrouvent dans les logements sociaux, comme les habitations à loyer modique. La Ville de Montréal a mis sur pied divers projets de développement communautaire pour favoriser l'intégration de la clientèle immigrante et amener celle-ci à s'intégrer dans la vie de quartier. Ces projets ont connu des succès très relatifs. Les personnes vivant des situations aiguës de pauvreté et des relations familiales difficiles, avec le lot de problèmes sociaux qui y sont associés, participent peu à la vie communautaire et utilisent peu les ressources disponibles.

#### **Questions :**

- Quelles sont les avenues à privilégier pour améliorer les conditions de vie en matière de logement?
- Quelles ressources, communautaires ou institutionnelles, permettraient d'offrir un soutien social approprié aux familles et un environnement résidentiel propice à la vie familiale?

---

<sup>23</sup> Leloup, Xavier, op.cit, p.130. Compilation spéciale du recensement de 2001 de Statistique Canada, pour la Société d'habitation du Québec, calculs et présentation de Xavier Leloup.

### **ORIENTATION 3 : DÉVELOPPER DES CONDITIONS SOCIALES DE SUCCÈS**

Une intégration réussie des communautés noires dépend de l'accueil favorable et du soutien qu'elles reçoivent de l'ensemble de la population et des institutions publiques, privées et communautaires. Les préjugés et la discrimination sont des obstacles majeurs à une intégration réussie et à la participation active et dynamique des communautés à la société québécoise. Le concours de l'ensemble des institutions privées, publiques et communautaires est nécessaire pour éliminer ce fléau.

Or, l'accueil et le soutien de la société québécoise ne sont pas acquis d'emblée. Si certains montrent des dispositions d'ouverture face aux communautés noires et aux communautés culturelles en général, d'autres continuent de les considérer de façon négative. Aux yeux de ces derniers, les membres des communautés noires sont toujours perçus comme des immigrants qui ont peu apporté au Québec, y compris ceux qui sont de la deuxième ou de la troisième génération.

Les comportements à l'égard des membres des communautés noires sont donc trop souvent encore teintés de distanciation, d'exclusion, de méfiance, voire de rejet. La méfiance justifie aux yeux de certains des conduites comme la surveillance indue des membres des communautés noires dans les commerces et les espaces publics. La discrimination et le rejet se font sentir dans tous les domaines de la vie, comme le travail, le logement, les services, etc.

Tous les Québécois ne font pas preuve de préjugés et de comportements négatifs envers les communautés noires et tous les membres de ces communautés ne sont pas affectés de la même façon. Les gens plus scolarisés, qui font partie de réseaux sociaux et économiques disposant d'un certain pouvoir économique, professionnel ou social, sont moins susceptibles d'être affectés par les préjugés grossiers et la discrimination directe. Par contre, l'impact sur les couches sociales les plus fragiles des communautés noires — celles qui sont pauvres, peu scolarisées et marginalisées — peut être dramatique. Les préjugés et la discrimination accentuent la marginalisation des membres vulnérables des communautés noires. Ceux-ci sont donc de moins en moins capables de résoudre leurs problèmes. Ils ne font pas confiance aux institutions qui ont pour mission de les soutenir et ont tendance à se replier sur leur communauté, rétrécissant ainsi leur cadre de référence. Dans certains cas, ils peuvent même intérioriser l'image négative qu'ils perçoivent dans les yeux de leurs concitoyens.

Trois choix stratégiques sont proposés à la réflexion : 1° sensibiliser la population à la réalité et à l'apport des communautés noires au développement du Québec; 2° favoriser l'exercice des droits et lutter efficacement contre la discrimination; et 3° favoriser la participation des communautés noires à la vie associative.

## **Choix stratégique : Sensibiliser la population à la réalité et à l'apport des communautés noires au développement du Québec**

### *Constats*

- L'enseignement de l'histoire passe largement sous silence l'apport de la population noire au peuplement et au développement du Québec.
- Les membres des communautés noires sont donc perçus majoritairement comme des immigrants, même ceux qui sont nés au Québec.
- L'apport des communautés noires au développement du Québec n'est pas reconnu socialement.

La perception courante des communautés noires du Québec est celle d'immigrants, étrangers à l'histoire et à la culture québécoise. Cette perception est attribuable à plusieurs facteurs. La population noire, même si elle a contribué au développement de plusieurs régions, ne s'y est généralement pas installée, sauf dans la région montréalaise. De nombreux habitants du Québec n'ont jamais eu de membres des communautés noires dans leur entourage. Leur perception est donc largement forgée par les médias, entre autres l'actualité, qui met l'accent sur les guerres et la misère des populations noires des pays en voie de développement, et les films américains qui projettent une image négative des minorités noires américaines.

L'importance relative de l'immigration en provenance des Caraïbes ou d'Afrique dans la population noire, conjuguée au silence des manuels d'histoire, contribue à cette fausse impression selon laquelle tous les Noirs sont des immigrants.

Même lorsque les membres de ces communautés sont nés au Québec et qu'ils affirment sur la place publique leur sentiment d'appartenance au Québec, cela ne modifie pas nécessairement les attitudes de l'ensemble de la population. Une partie de cette population conserve des attitudes xénophobes et continue de garder ses distances face aux « immigrants »<sup>24</sup>. Même chez les jeunes socialisés au Québec, la distance demeure importante, comme en témoigne la constitution des groupes d'amis sur une base ethnique, frontières qui peuvent persister même à l'âge adulte<sup>25</sup>. Les réflexes de solidarité des Québécois appartenant à la majorité ne jouent pas nécessairement envers les communautés noires, en raison de la perception de la distance culturelle entre eux et les membres des communautés noires et de l'incompréhension mutuelle. La société se prive ainsi du potentiel et de la richesse sociale et culturelle des communautés noires.

---

<sup>24</sup> Helly, Denise et Nicolas Van Schendel, (2001), *Appartenir au Québec — Citoyenneté, nation et société civile*, Presses de l'Université Laval et Institut québécois de recherche sur la culture.

<sup>25</sup> Labelle, M., D. Salée et Y. Frenette (2001), *Incorporation citoyenne et/ou exclusion? La deuxième génération issue de l'immigration haïtienne et jamaïcaine*, Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, Université du Québec à Montréal, publié par la Fondation canadienne des relations raciales; Laperrière, Anne (1998), « Dépasser le racisme? L'expérience contrastée de jeunes Montréalais d'origine haïtienne », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 14, n° 1, p. 121-139.

Ces perceptions de distance sociale et culturelle et ces comportements d'exclusion contribuent à faire obstacle au sentiment d'appartenance au Québec d'une partie des membres des communautés noires, notamment chez ceux qui subissent davantage l'exclusion et la marginalisation et qui conservent peu d'espoir de voir leur vie s'améliorer. Les jeunes exclus, en particulier, se reconnaissent davantage dans les modèles négatifs véhiculés dans les médias américains, souvent au grand désespoir de leurs parents.

Cette situation n'est pas immuable. Certaines personnalités publiques, chanteurs, écrivains, animateurs, sportifs ou humoristes, font maintenant partie intégrante du paysage culturel québécois. Elles servent de modèles à tous les jeunes Québécois. Elles sont devenues tellement familières que beaucoup ne portent plus attention à leurs origines ou à leur couleur. Ce processus de minimisation des différences et de perception de ce qui nous est commun peut s'étendre et se généraliser avec le temps. Il faut cependant créer des occasions de connaissance mutuelle et de rapprochement et avoir la volonté de développer des relations positives.

### *Mesures*

Certains événements, comme le Mois de l'histoire des Noirs, s'attachent à mettre en lumière la contribution des Noirs à la société québécoise. Le Programme d'appui aux relations civiques et interculturelles du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a financé divers projets visant à informer et sensibiliser la population québécoise dans son ensemble à la réalité des communautés noires québécoises. D'autres projets visent à informer et à sensibiliser aux valeurs et aux réalités québécoises les personnes des communautés noires d'origine immigrante.

En 1995, le ministère de la Culture et des Communications a mis sur pied un programme d'interculturalisme, en collaboration avec la Ville de Montréal. Ce programme s'adresse aux artistes professionnels et au développement des publics. Il ne vise pas les activités festives ou communautaires.

De son côté, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a réalisé, en 1995, en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le document « La présence des Noirs dans la société québécoise d'hier et d'aujourd'hui », largement distribué dans les écoles. Dans le cadre de sa politique d'intégration et d'éducation interculturelle, il soutient également des projets de communication, de rapprochement et de rencontres entre jeunes d'origines diverses.

### **Questions**

- Quelles sont les pistes prometteuses pour favoriser une meilleure connaissance des communautés noires et contribuer à les rapprocher du reste de la population québécoise?
- Quelles initiatives permettraient une meilleure collaboration à des projets communs, de façon à développer un sentiment de solidarité entre tous les Québécois?
- Quelles actions ou activités devraient être mises en place pour mieux faire connaître l'apport et la richesse des communautés noires à la société québécoise?

## **Choix stratégique : Favoriser l'exercice des droits et lutter efficacement contre la discrimination**

---

### *Constats*

- La discrimination est répandue dans tous les domaines de la vie quotidienne.
- Elle affecte la capacité des communautés noires de jouir de leurs droits et libertés comme les autres citoyens.
- Elle favorise le développement d'un sentiment de victimisation dans les communautés noires.

Les préjugés et la discrimination peuvent se manifester dans tous les domaines de la vie quotidienne. La discrimination est parfois consciente et délibérée mais provient souvent d'habitudes ou de pratiques dont les auteurs ne réalisent pas les effets injustes et discriminatoires.

La discrimination peut se manifester sous forme de commentaires désobligeants ou de plaisanteries de mauvais goût à répétition qui créent un effet de harcèlement psychologique. Cependant, la discrimination que l'on constate parfois dans les pratiques institutionnelles a des conséquences sociales encore plus importantes, car elle prive les citoyens des communautés noires d'un traitement équitable en matière de services.

Des plaintes sont formulées contre les services policiers, qui ont effectué du profilage racial, c'est-à-dire une surveillance particulière et des interpellations basées sur l'idée que les conduites délinquantes et criminelles sont fréquentes dans le groupe en question. Plusieurs jeunes dénoncent aussi le même type de comportement de la part des chauffeurs d'autobus et des gardiens de sécurité des magasins de grande surface.

Plusieurs jeunes se plaignent aussi de l'existence d'une discrimination plus ou moins ouverte de la part de certains enseignants, en particulier envers les élèves qui connaissent les résultats scolaires les plus faibles<sup>26</sup>. On pourrait multiplier les exemples de préjugés et de discrimination insidieuse qui affectent la qualité de vie des communautés noires.

Le sentiment de victimisation et d'exclusion qui se développe chez plusieurs personnes des communautés noires se traduit par un retrait de la vie sociale, communautaire et politique et un repli sur la vie communautaire du groupe d'origine. Cette situation ne peut qu'appauvrir la vie sociale et démocratique tant des communautés noires que de l'ensemble de la société québécoise.

### *Mesures*

Des efforts importants ont été consentis par divers acteurs sociaux. Par exemple, dans le Groupe de travail sur le profilage racial, coprésidé par le ministère de la Sécurité publique et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, des partenaires gouvernementaux et communautaires travaillent de concert pour trouver des solutions à ce problème. Des événements de sensibilisation de la population sont aussi organisés chaque année, comme la Semaine d'actions contre le racisme. Le Programme d'appui aux relations civiques et interculturelles soutient depuis de nombreuses années des projets de lutte contre le racisme et la discrimination.

---

<sup>26</sup> Laperrière, Anne, (1998), « Dépasser le racisme? L'expérience contrastée des jeunes Montréalais d'origine haïtienne », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.14, n° 1, p.121-137.

Sur le plan des recours juridiques, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec assume, en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne, la responsabilité de mener des enquêtes dans les cas de discrimination ou de harcèlement fondés sur la couleur ou l'origine ethnique et de corriger la situation par les moyens appropriés, soit par un règlement entre les parties, un arbitrage du différend ou une poursuite devant le Tribunal des droits de la personne. Pour 2003-2004, 183 nouveaux dossiers ont été ouverts pour le motif « race, couleur, origine ethnique ou nationale »<sup>27</sup>. Cependant, tout porte à croire qu'il ne s'agit là que de la pointe de l'iceberg et que la plupart des personnes ne portent pas plainte lorsque leurs droits sont bafoués.

### Questions

- Quelles sont les initiatives intéressantes de votre milieu qui pourraient être reprises par d'autres organismes, communautaires privés ou publics?
- Quel est le type d'initiative ou de projet qui manque, à l'heure actuelle, pour lutter efficacement contre les préjugés et la discrimination?
- Les recours pour lutter contre la discrimination sont-ils efficaces? Si oui, peuvent-ils être mieux utilisés? Si non, pourquoi?
- Quelles mesures de soutien pourraient être apportées aux victimes de discrimination?

## Choix stratégique : Favoriser une meilleure participation des communautés noires à la vie associative

### Constats

- La participation sociale, communautaire et politique des communautés noires est insuffisante.
- Certains groupes des communautés noires présentent des lacunes en ce qui concerne les connaissances et les compétences nécessaires à une implication sociale positive.
- Les organismes de la société civile n'ont pas tous fait l'effort de penser l'intégration des communautés ethnoculturelles, y compris les communautés noires, dans leur organisation.

Une partie de la population québécoise ne se sent pas concernée par les situations vécues par les personnes vulnérables des communautés noires et a tendance à remettre la recherche de solutions entre les mains des seuls membres de ces communautés. D'autres organismes ont fait des efforts pour intégrer leurs concitoyens noirs dans leur organisation et tiennent compte de leur situation et de leurs problèmes particuliers dans leurs orientations et leurs pratiques.

Les points de vue sont multiples en ce qui concerne la façon de favoriser l'engagement et la participation des communautés noires dans les organismes et les instances où s'élaborent les solutions possibles à leurs problèmes et, de façon plus générale, les réflexions et les initiatives qui façonnent le développement économique et social du Québec et affectent l'avenir de l'ensemble des citoyens.

<sup>27</sup> Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Rapport d'activités et de gestion 2003-2004*.

Certains membres des communautés noires, qui ont eu des expériences malheureuses dans leurs rapports avec les institutions québécoises, publiques, communautaires ou privées, préconisent une prise en mains des problèmes par les communautés elles-mêmes et le renforcement de leurs structures communautaires.

Plusieurs personnes ou organismes de l'extérieur de la communauté rejettent cette option qui, selon eux, tendrait à marginaliser davantage les communautés noires si cette façon de faire devait se généraliser. Certains tenants de cette approche vont parfois jusqu'à refuser d'inviter les organismes dits ethniques à leurs tables de concertation sous prétexte qu'il faut développer des approches inclusives<sup>28</sup>.

Les opinions qui émergent chez les chercheurs et les observateurs à partir d'expériences au Québec et à l'étranger vont dans le sens que les deux types d'orientations doivent être encouragés dans la mesure où ils débouchent sur des actions positives, susceptibles d'améliorer l'intégration des membres des communautés ethnoculturelles.

Il faut donc renforcer la capacité des communautés noires à développer leurs compétences organisationnelles et à interagir efficacement avec les autres organismes qui travaillent sur le terrain, afin d'accroître leur dynamisme. Il faut également encourager les institutions publiques, communautaires et privées à nouer ou à consolider des liens de partenariat avec les organismes des communautés noires afin de travailler ensemble à mettre en valeur le potentiel humain de l'ensemble des Québécois.

Les expériences de cet ordre sont multiples. À l'heure actuelle, il faut peut-être surtout partager et discuter ces expériences afin d'améliorer nos interventions.

### *Mesures*

Le Programme d'appui aux relations civiques et interculturelles permet de soutenir la formation des membres des communautés culturelles qui ont besoin de mieux comprendre les institutions et les valeurs québécoises. Ces activités permettent aux immigrants de mieux s'intégrer au Québec et favorisent une plus grande participation sociale des communautés culturelles.

---

<sup>28</sup> Germain, Annick, (2003), Communication présentée à la conférence *Les possibilités et défis de la diversité : un rôle pour le capital social?* organisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Projet de recherche sur les politiques du Gouvernement du Canada, Montréal, 23 au 25 novembre 2003.

### **Questions**

- Quels sont les besoins particuliers des communautés noires auxquels les institutions publiques, privées et communautaires sont moins sensibilisées?
- Que pourrait faire le gouvernement pour mieux faire connaître les services et les programmes prévus pour répondre aux besoins?
- Est-ce que les communautés noires sont suffisamment familières avec les programmes et les services gouvernementaux pour s'en servir adéquatement?
- Quelles initiatives pourraient servir de modèles et stimuler le dynamisme des organismes existants?
- Que peut-on faire pour intégrer davantage les membres des communautés noires dans les réseaux d'influence au niveau économique, social et culturel afin de profiter de leur expérience et de leur volonté de travailler au bien commun?
- Quelles actions ou initiatives devraient être mises en œuvre pour développer l'autonomisation dans les communautés noires?

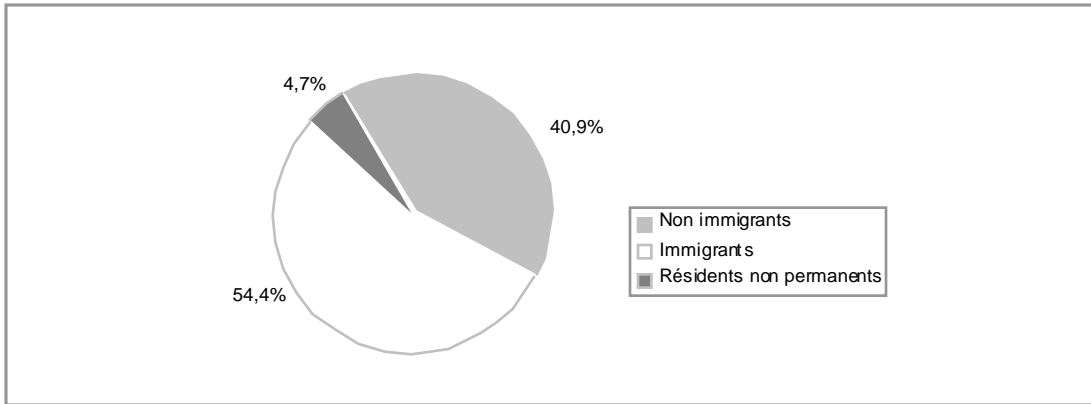


# La pleine participation à la société québécoise des communautés noires

*Annexes*

## ANNEXE 1

### Les communautés noires du Québec Répartition selon le statut d'immigrant et le lieu de naissance

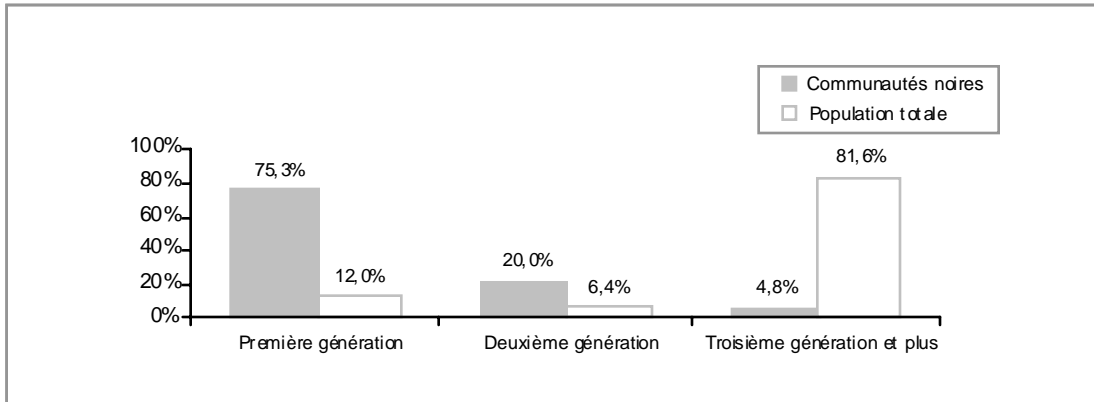


	Nombre	% de la population noire
<b>Non immigrants</b>	<b>62 250</b>	<b>40,9%</b>
Nés au Québec	59 285	39,0%
Nés ailleurs au Canada	2 970	2,0%
<b>Immigrants</b>	<b>82 845</b>	<b>54,4%</b>
États-Unis	1 015	0,7%
Amérique centrale et Amérique du Sud	1 405	0,9%
Caraïbes et Bermudes	61 645	40,5%
Europe	1 430	0,9%
Royaume-Uni	320	0,2%
Europe du Nord et de l'Ouest	915	0,6%
Europe de l'Est	85	0,1%
Europe du Sud	115	0,1%
Afrique	17 090	11,2%
Asie	185	0,1%
Asie occidentale, centrale et Moyen-Orient	55	0,0%
Asie orientale	30	0,0%
Asie du Sud-Est	25	0,0%
Asie méridionale	70	0,0%
Océanie et autre	80	0,1%
<b>Résidents non permanents</b>	<b>7 100</b>	<b>4,7%</b>
<b>Population totale</b>	<b>152 195</b>	<b>100,0%</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001, 97FOO10XCB2001044

## ANNEXE 2

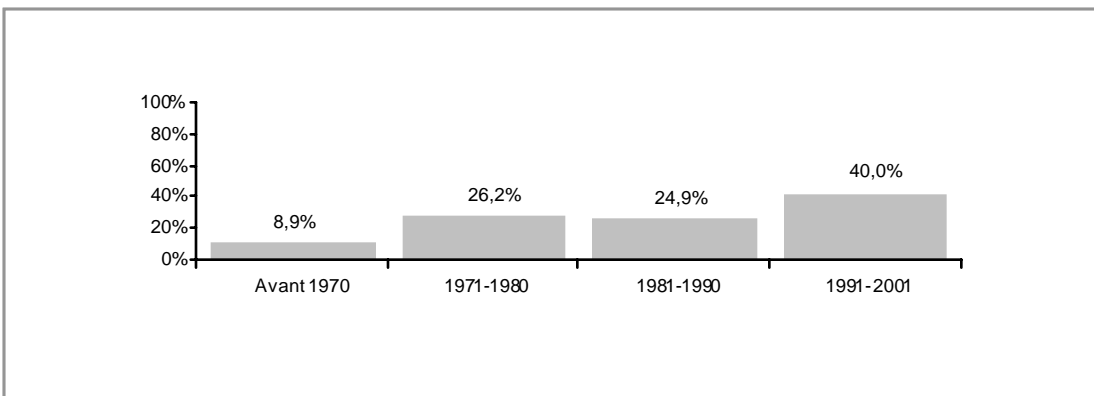
### Les communautés noires du Québec Population totale de 15 ans et plus selon le statut de génération



Source : Statistique Canada, Recensement de 2001, 97FOO10XCB2001044

## ANNEXE 3

### Les communautés noires du Québec Répartition des immigrants noirs selon la période d'immigration



Source : Statistique Canada, Recensement de 2001, 97FOO10XCB2001044

## ANNEXE 4

### Les communautés noires du Québec Répartition selon l'âge

Groupe d'âge	Population noire		Population totale	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 15 ans	43 060	28,3%	1293 230	18,1%
15-24 ans	28 375	18,6%	945 615	13,3%
25-34 ans	24 885	16,4%	916 640	12,9%
35-44 ans	20 525	13,5%	1236 450	17,4%
45-54 ans	16 810	11,0%	1102 190	15,5%
55-64 ans	10 300	6,8%	753 400	10,6%
65 ans et plus	8 240	5,4%	878 060	12,3%
<b>Total</b>	<b>152 195</b>		<b>7125 580</b>	

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001, 95FO363XCB2001004

## ANNEXE 5

### Les communautés noires du Québec Répartition selon les régions métropolitaines de recensement

Région métropolitaine de recensement	Nombre	Pourcentage
Gatineau	3 310	2,2%
Montréal	139 305	91,5%
Québec	3 640	2,4%
Sherbrooke	1 040	0,7%
Trois-Rivières	515	0,3%
Population noire sur le reste du territoire	4 385	2,9%
<b>Population noire totale</b>	<b>152 195</b>	<b>100,0%</b>

Statistique Canada, Recensement de 2001, 97FOO10XCB2001002

## ANNEXE 6

### Les communautés noires du Québec Population totale de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint

	Communautés noires		Population totale	
	Nombre	%	Nombre	%
Population totale de 15 ans et plus	109 140		5832 350	
Niveau inférieur au certificat d'études secondaires	32 115	29,4%	1848 930	31,7%
Certificat d'études secondaires seulement	13 405	12,3%	999 205	17,1%
Formation post-secondaire partielle	15 080	13,8%	504 360	8,6%
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	10 800	9,9%	629 355	10,8%
Certificat ou diplôme collégial	17 115	15,7%	847 675	14,5%
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	4 550	4,2%	188 665	3,2%
Grade universitaire, dont :	16 075	14,7%	814 155	14,0%
Baccalauréat	10 155	9,3%	561 135	9,6%
Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat	1 600	1,5%	81 205	1,4%
Maîtrise	3 290	3,0%	144 475	2,5%
Doctorat acquis	1 030	0,9%	27 340	0,5%

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001, 97FOO10XCB2001045

## ANNEXE 7

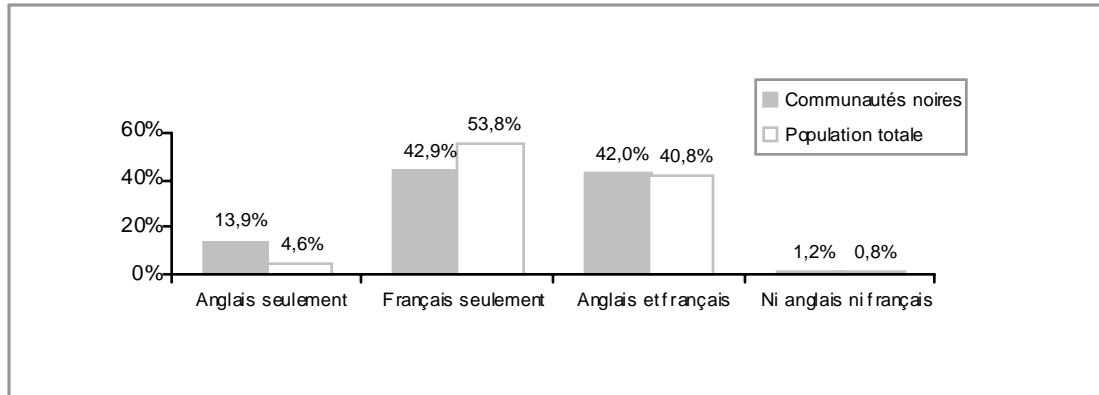
### Les communautés noires du Québec Population totale de 15 ans et plus selon le principal domaine d'études

	Communautés noires		Population totale	
	Nombre	%	Nombre	%
Population totale de 15 ans et plus	109 140		5832 350	
Aucun diplôme ou certificat postsecondaire	60 600	55,5%	3352 490	57,5%
Enseignement, loisirs et orientation	3 670	3,4%	262 210	4,5%
Beaux-arts et arts appliqués	2 405	2,2%	153 160	2,6%
Lettres, sciences humaines et disciplines connexes	3 435	3,1%	192 985	3,3%
Sciences sociales et disciplines connexes	6 525	6,0%	232 930	4,0%
Commerce, gestion et administration des affaires	10 770	9,9%	570 290	9,8%
Sciences agricoles et biologiques et services de la nutrition et de l'alimentation	2 525	2,3%	126 860	2,2%
Génie et sciences appliquées	2 005	1,8%	102 260	1,8%
Techniques et métiers des sciences appliquées	7 205	6,6%	502 555	8,6%
Professions de la santé et des technologies connexes	7 330	6,7%	234 025	4,0%
Mathématiques, informatique et sciences physiques	2 395	2,2%	91 250	1,6%
Sans spécialisation	280	0,3%	11 340	0,2%

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001, 97FOO10XCB2001045

## ANNEXE 8

### Les communautés noires du Québec Connaissance des langues officielles



Source : Statistique Canada, Recensement de 2001, 97FOO10XCB2001044

## ANNEXE 9

### Les communautés noires du Québec Caractéristiques économiques (population de 15 ans et plus)

	Communautés noires		Population totale	
	Nombre	%	Nombre	%
Population totale de 15 ans et plus	109 140		5 832 350	
Population active	72 085	66,0%	3 742 485	64,2%
Personnes occupées	59 780	54,8%	3 434 265	58,9%
Chômeurs	12 305	17,1%	308 220	8,2%
A travaillé toute l'année à temps plein (2000)	29 665	42,7%	2 035 000	53,4%
A travaillé une partie de l'année (2000) à temps plein ou à temps partiel	39 840	57,3%	1 778 090	46,6%
Population de 15 ans et plus sans revenu	10 845	9,9%	326 105	5,6%
Population de 15 ans et plus ayant un revenu	98 290	90,1%	5 506 245	94,4%
Revenu moyen (\$)	19 451		27 125	
Revenu médian (\$)	15 036		20 665	
Personnes à faible revenu vivant en famille*	52 120	39,7%	872 340	14,6%
Personnes seules à faible revenu**	19 940	64,2%	473 145	43,8%

\* Il s'agit ici de familles simples ou élargies.

\*\* Il s'agit de personnes qui ne demeurent pas avec des membres de leur famille. Elles peuvent avoir leur propre logement, être chambreurs ou colocataires.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001, 97FOO10XCB2001046 et 97FOO10XCB2001047

## ANNEXE 10

### Les communautés noires du Québec Lieu de naissance des immigrants noirs

Lieu de naissance	Nombre	%
États-Unis	1 015	1,2%
Amérique centrale et Amérique du Sud	1 405	1,7%
Caraïbes et Bermudes	61 645	74,4%
Europe	1 430	1,7%
Royaume-Uni	320	0,4%
Europe du Nord et de l'Ouest	915	1,1%
Europe de l'Est	85	0,1%
Europe du Sud	115	0,1%
Afrique	17 090	20,6%
Asie	185	0,2%
Asie occidentale, centrale et Moyen-Orient	55	0,1%
Asie orientale	30	0,0%
Asie du Sud-Est	25	0,0%
Asie méridionale	70	0,1%
Océanie et autre	80	0,1%
<b>Total d'immigrants noirs</b>	<b>82 845</b>	<b>100,0%</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001, 97FOO10XCB2001044

La pleine participation  
à la société québécoise  
des communautés noires

*Annexes 11 et 12*  
*Formulaires d'inscription*

Nom :

Titre (s'il y a lieu) :

Âge :

Adresse postale :

Adresse courriel :

N° de téléphone :

**Veillez cocher les orientations et les choix stratégiques pour lesquels vous désirez répondre aux questions soumises.**

ORIENTATION 1 : SOUTENIR LA RÉUSSITE ÉCONOMIQUE

Choix stratégiques

- Améliorer l'intégration au marché du travail
- Développer l'entrepreneuriat

ORIENTATION 2 : RENFORCER LES STRUCTURES FAMILIALES ET LE SOUTIEN SOCIAL

Choix stratégiques

- Assurer la réussite sociale des jeunes
- Améliorer l'intégration sociale des femmes et des familles
- Assurer aux familles un environnement résidentiel propice à la vie familiale

ORIENTATION 3 : DÉVELOPPER DES CONDITIONS SOCIALES DE SUCCÈS

Choix stratégiques

- Sensibiliser la population à la réalité et à l'apport des communautés noires au développement du Québec
- Favoriser l'exercice des droits et lutter efficacement contre la discrimination
- Favoriser une meilleure participation des communautés noires à la vie associative

Faites parvenir ce formulaire, **au plus tard le 14 octobre 2005**, par télécopieur au (514) 864-3629 ou à l'adresse suivante :

Secrétariat du Groupe de travail sur la pleine participation  
à la société québécoise des communautés noires  
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles  
360, rue McGill, bureau RC-09  
Montréal (Québec) H2Y 2E9

\* Pour toute question relative à la consultation, veuillez composer le (514) 864-3579 ou, sans frais, 1 877 620-8600.

Nom :

Titre (s'il y a lieu) :

Nom de l'organisme :

Adresse postale de l'organisme :

Adresse courriel de l'organisme :

N° de téléphone de l'organisme :

Domaine d'activité de l'organisme :

**Veillez cocher les orientations et les choix stratégiques pour lesquels vous désirez répondre aux questions soumises.**

ORIENTATION 1 : SOUTENIR LA RÉUSSITE ÉCONOMIQUE

Choix stratégiques

- Améliorer l'intégration au marché du travail
- Développer l'entrepreneuriat

ORIENTATION 2 : RENFORCER LES STRUCTURES FAMILIALES ET LE SOUTIEN SOCIAL

Choix stratégiques

- Assurer la réussite sociale des jeunes
- Améliorer l'intégration sociale des femmes et des familles
- Assurer aux familles un environnement résidentiel propice à la vie familiale

ORIENTATION 3 : DÉVELOPPER DES CONDITIONS SOCIALES DE SUCCÈS

Choix stratégiques

- Sensibiliser la population à la réalité et à l'apport des communautés noires au développement du Québec
- Favoriser l'exercice des droits et lutter efficacement contre la discrimination
- Favoriser une meilleure participation des communautés noires à la vie associative

Faites parvenir ce formulaire, **au plus tard le 14 octobre 2005**, par télécopieur au (514) 864-3629 ou à l'adresse suivante :

Secrétariat du Groupe de travail sur la pleine participation  
à la société québécoise des communautés noires  
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles  
360, rue McGill, bureau RC-09  
Montréal (Québec) H2Y 2E9

\* Pour toute question relative à la consultation, veuillez composer le (514) 864-3579, ou, sans frais, 1 877 620-8600.

*Immigration  
et Communautés  
culturelles*

Québec 